



CABINET  
Service communication

mardi 12 mai 2015

## **Voie réservée aux bus sur l'autoroute A7 à l'entrée de Marseille : le dispositif de vidéoverbalisation est effectif**

Depuis novembre 2013, une voie réservée aux transports en commun sur l'autoroute A7 à l'entrée de Marseille permet aux plus de 11 000 passagers des lignes de transports collectifs, taxis compris, empruntant quotidiennement ce tronçon autoroutier de s'affranchir des bouchons dans leur parcours terminal d'accès au pôle multimodal de la gare Saint-Charles.

Les temps de parcours des autobus et autocars ont ainsi été significativement améliorés et fiabilisés : les pertes de temps, qui auparavant pouvaient atteindre plusieurs minutes sur ce seul tronçon de deux kilomètres, ont été résorbées depuis grâce à cet aménagement.

Cette première expérimentation, sur l'aire urbaine, d'un meilleur partage de la voirie autoroutière, contribue ainsi à renforcer l'attractivité des transports en commun et, en incitant au report modal, œuvre dans le sens d'une réduction des pollutions liées à l'usage de l'automobile.

La pleine efficacité du dispositif mis en œuvre sur les deux derniers kilomètres de l'autoroute A7 implique le respect de la règle par tous les usagers.

Si dans la majorité des usagers respectent l'interdiction de circuler sur la voie réservée, on déplore encore la présence de véhicules particuliers non autorisés occasionnant une gêne et un danger pour les véhicules de transport en commun.

Pour préserver la sécurité des usagers, un système de vidéoprotection installé dans le poste de contrôle de la CRS Autoroutière Provence permet de surveiller cet axe depuis l'été 2014 et de verbaliser tous les contrevenants.

**Après une phase test de plusieurs mois, le système de vidéoverbalisation, annoncé par des panneaux de signalisation, est effectif depuis le 5 mai.**